

PROCÈS-VERBAL de la session spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 22 octobre 2018 à 10 h 00, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe.

Madame la conseillère :

Nathalie Lavoie

Messieurs les conseillers:

Alain Joubert

Ghyslain Phaneuf

Claude Larocque

Sont absents :

Barbara Beugger, conseillère

Mathieu Beaudry, conseiller

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale

Les membres du Conseil municipal présents reconnaissent avoir été convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Adoption de l'ordre du jour

396-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Embauche d'un coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire;
2. Période de questions;
3. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

1. **Embauche d'un coordonnateur en loisirs culture et vie communautaire**

CONSIDÉRANT L'ouverture du poste de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT L'examen des curriculums vitae et les recommandations du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré en entrevue plusieurs candidats et a recommandé l'embauche de Michael Bernier;

CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre monsieur Michael Bernier et la Municipalité;

397-10-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

QUE soit embauché monsieur Michael Bernier à titre de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, aux conditions établies au contrat de travail;

QUE soit entérinée la signature du contrat de travail par le maire et la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité;

QUE monsieur Bernier soit assujetti à une période probatoire de 6 mois;

QUE son embauche à titre d'employé permanent soit conditionnelle à la réussite de la période probatoire et de l'évaluation.

ADOPTÉE

2. **Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

3. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 10h30.

Guy Lapointe
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.